

*Une pensée si odieuse blesse d'autant plus la vérité, que S. A. E. est trop jalouse de ses droits, pour ne pas les fonder sur la justice, & pour qu'il eût jamais été possible de lui en imposer par une falsification de cette nature.*

*Ainsi, elle déclare à la face de tout l'Univers, que non seulement pareille copie n'a jamais existé, & n'a jamais été présentée à sa Cour, mais que tout ce qu'on en publie est une pure invention, également maligne & dénuée de fondement &c.*

IV. Nous ne nous rabattons pas davantage sur des pièces d'écriture au sujet de l'affaire suscitée par l'Electeur de Bavière, contre la Reine d'Hongrie & de Bohême, quoiqu'il en paroisse encore quelques-unes. Nous attendrons que cette affaire montre d'autres suites, ce qui pourra en résulter, & comment on la terminera, afin d'exposer le tout succinctement, & de la manière qu'on peut l'attendre de nous : Mais, il paroît, dès-à-présent, que la source des prétentions de la Cour de Munich commence à tarir, & qu'on peut s'attendre de la voir bientôt entièrement desséchée, puisque les Testament & Codicile qui l'ont fait naître, étant interprétés au naturel, on n'y peut rien remarquer qui parle bien solidement pour Son Altesse Electorale de Bavière. On peut ainsi se flater que ce Prince, conduit comme il l'est, par l'équité, & venant à connoître par lui-même l'insubstance de ses prétentions sur la succession du feu Empereur, ne les poussera pas plus loin. Quoiqu'il en soit, en Prince religieux dans toutes ses actions, & comme Electeur du St. Empire, il sçait trop ce que c'est d'en observer les Constitutions, pour faire craindre de lui qu'il y porte à moindre atteinte, sur-tout dans